

Délibération n°2022-02-07b

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Attribution des aides à l'habitat dans le cadre du plan local de l'habitat - aides au titre des autres actions du PLH

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Vu les statuts de Haute-Corrèze Communauté définissant ses compétences en termes d'habitat ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-06-06 en date du 12 décembre 2019 approuvant le projet du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-03-05 en date du 1^{er} juillet 2021 validant le règlement d'attribution des aides du Programme Local de l'Habitat de Haute-Corrèze Communauté pour la période 2019-2025 aux communes dans le cadre des autres actions PLH ;

Le président rappelle que Haute-Corrèze Communauté a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat public.

Considérant que l'ensemble des pièces nécessaires au versement de la subvention, comme défini dans le paragraphe « versement de la subvention » du règlement d'attribution des aides du programme local de l'habitat de Haute-Corrèze Communauté ont été fournies par la commune suite à la réalisation des travaux de rénovation.

Le versement de l'aide au bénéficiaire peut être effectué selon les modalités suivantes :

Collectivité	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
Commune de Maussac	Action n°6 « Réinvestir le parc de logements communaux »	3 440,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide au bénéficiaire conformément au tableau proposé ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier

